

Séance publique du 11 juillet 2005

Délibération n° 2005-2807

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Oullins

objet : **Quartier de la Saulaie - Réalisation d'une liaison piétonne entre l'avenue Jean Jaurès et la place de la Convention - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville d'Oullins, il a été décidé de créer une liaison piétonne pour raccorder le secteur commerçant de l'avenue Jean Jaurès aux équipements publics socio-éducatifs de la place de la Convention.

Par décision du Bureau en date du 17 novembre 2003, une autorisation de programme partielle, d'un montant de 65 000 € en dépenses et de 19 500 € en recettes, avait été individualisée pour couvrir une mission de maîtrise d'œuvre. Par la suite, la conception du projet a pu être réalisée en interne par la direction de la logistique et des bâtiments.

Par décision du Bureau en date du 7 février 2005, une autorisation de programme complémentaire a été individualisée pour un montant de 345 594 € en dépenses correspondant à des frais d'acquisition et de démolition nécessaires à la réalisation de la voie.

L'aménagement du chemin pour piétons comprendra un cheminement en dallage de 4mètres de large, bordé de part et d'autre de plantations d'arbustes sur toute la longueur ainsi que de bandes d'asphalte dans sa partie la plus large. Des barrières métalliques de protection anti-deux roues seront installées à chaque extrémité du chemin. Le chemin sera éclairé par des candélabres (maîtrise d'ouvrage Ville).

Le coût global de l'opération est évalué à 660 000 € TTC se répartissant en acquisition-démolition-aménagement.

Les recettes attendues pour l'ensemble de l'opération se montent à 285 234 € répartis comme suit :

- ANRU	193 000 €
- Région	70 234 €
- commune d'Oullins	22 000 €

Des conventions seront à passer avec la Ville, d'une part, pour confier à la Communauté urbaine la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage et, d'autre part, pour autoriser la Communauté urbaine à intervenir sur le terrain communal situé entre les terrains communautaires.

Compte tenu des autorisations de programme déjà ouvertes pour le projet, le complément de financement nécessaire est donc de 249 406 € en dépenses et de 265 734 € en recettes ;

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 23 mai 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'opération d'aménagement de la liaison piétonne entre l'avenue Jean Jaurès et la place de la Convention à Oullins, pour un coût global prévisionnel estimé à 660 000 €TTC avec le plan de financement suivant :

- ANRU	193 000 €
- Région	70 234 €
- Commune	22 000 €
- Communauté urbaine	374 766 €

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter les subventions de l'ANRU et de la Région aux taux maximum ainsi que la participation de la commune d'Oullins,

b) - signer la convention à intervenir avec la commune d'Oullins fixant les modalités d'intervention de la Communauté urbaine pour son compte ainsi que sa participation financière.

3° - L'autorisation de programme individualisée les 17 novembre 2003 et 7 février 2005 pour l'opération n° 881 - Oullins : liaison Jean Jaurès -Convention est complétée pour un montant de 249 406 € en dépenses et de 285 234 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 55 206 € en 2005
- . 194 200 € en 2006

- pour les recettes :

- . 228 000 € en 2006
- . 57 234 € en 2007

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,